

Constitutionnels avaient fait de l'église de Dolmayrac une succursale de Brasse. Le titre de succursale lui fut donné, après le concordat, par un décret en date du 20 Mai 1803 et maintenu par un autre décret en date du 28 Avril 1808.

Topographie. - La paroisse de Dolmayrac a conservé dans l'organisation concordataire les mêmes limites que sous l'ancien régime. (Procès verbal de délimitation du 19 Vendémiaire an XII). En 1852 (10 septembre) on apporta de légères modifications aux limites de cette paroisse et de Olbouborg. Son territoire comprend une basse et une haute plaine à peu près également perpendiculaires. La superficie totale est de 690 hectares. On cite parmi les principaux lieux dits: Les Dougils à 2000 m. de l'église, Les Olbouborgs à 1800 m., La Bénazie à 1700 m. Dolmayrac est une section de la commune du Passage.

On s'en va de l'église par la route nationale. Distance à Agen: 2 kilom. - Gare, Bureau de Poste et Télégr.: Agen.

Eglise. - C'est une église gothique. En 1846, son lambris tombait de vétusté. Elle a été en grande partie refaite vers 1870 sous la direction de l'architecte Coulin. Plus de 50000 francs provenant pour les trois quarts de souscriptions, ont été employés à cette restauration. Il y a un autel latéral dédié à la Sainte Vierge.

Note archéologique: Dans ses Études (1894), M. Pholier cite cette église parmi celles « qui offrent des murs entiers ou des proportions considérables de revêtement en petit appareil et qui n'ont cependant aucun des caractères des monuments antérieurs au XI^e siècle. » (p. 99, note). Dans son "Albige" de l'histoire des Communes, t. 1 (p. 11), le même auteur note que "le seul fragment de construction gallo-romaine qui se voit à la surface du sol dans les environs d'Agen est un mur de soutènement à l'est de Dolmayrac, son parement, en petit appareil, a disparu; le blocage seul subsiste. C'est une portion de la clôture d'un castrum ou d'une villa. De riches mosaïques (alexandrinum opus) ont été découvertes à Dolmayrac. Le nom primitif de cette localité est celui de Villabonque, conservé, à défaut de titres écrits, par l'appellation d'un vieux chemin. »

Temporel. - Par suite d'une transaction du 12 février 1235, intervenue entre le curé et le prieur Joseph Alexandre de Bouchet Dorceval, chanoine de l'église cathédrale M. D. de Mayon, le prieur percevait tous les fruits, tant en grosses dîmes que menues, ventes et censelage et il faisait une pension au curé. En outre il possédait un fief en gros et menu cens répandu sur la paroisse, avec les droits de lods et ventes seulement. La dîme était affermée 1228 livres en 1440, 1548. En 1449, 1548 livres en 1484. A quoi il faut ajouter en nature 10 sacs de froment, 2 sacs de mouture, une paille et un pot de vin de 3 à 400 livres. Le prieur valait environ 1800 livres en 1490. Le curé touchait pour sa portion congrue les 10 sacs de froment, 2 sacs de mouture, la paille et 378 livres en argent. Il possédait en outre: 1° d'une pièce de terre au vignon au lieu de la Miroune de 1 carroumat, 4 picotins, affermée 211, estimée en 1491 462 l. et vendue 840 l. - 2° d'une pièce de terre labourable, al camp de La Boue, de 2 carroumats, affermée 32 livres, estimée 618 l., vendue 960 l. - 3° d'un jardin de 1 picotin de 4 l. de revenu, est. 161 l.